



Mares du Clos Marin (Identifiant national : 910030017)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00003052)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, - 910030017, Mares du Clos Marin.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030017.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 675875°-1804598°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 24/09/2007

Date actuelle d'avis CSRPN : 24/09/2007

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	6
9. SOURCES	6

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Hérault
- Commune : Sérignan (INSEE : 34299)

1.2 Superficie

3,74 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF des Mares du Clos Marin se situe sur le littoral héraultais. D'une emprise de 4 hectares, elle est entièrement entourée par le tissu urbain discontinu de Valras-plage et à 400 m du cordon dunaire.

La ZNIEFF correspond à des mares, d'origine anthropique, localisées dans une minuscule dépression humide.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Amphibiens

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF englobe les parcelles naturelles au nord du lieu dit « Clos Marin ». Le sentier menant aux « Cosses de Falgairras » et les habitations qu'il exclut matérialisent les limites.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Entourées d'un tissu urbain, la première menace qui pèse sur les mares du Clos Marin est l'urbanisation. Les parcelles, classées en Zone d'Aménagement Concertée « les jardins de Sérignan » (ZAC approuvée en 1991) dans le POS de Sérignan font d'ailleurs l'objet d'un projet d'urbanisation.

D'autres menaces pèsent sur ce site, en particulier sur la conservation du bon état des mares : eutrophisation (apport trop important de nutriments), comblement et pollution (produits phytosanitaires par exemple).

Le réseau routier entourant le site, bien qu'il ne s'agisse de chemins, représente un risque important d'écrasement des individus.

La conservation du patrimoine de la ZNIEFF passe par la conservation des mares, habitat de reproduction des espèces patrimoniales d'amphibiens. Il s'agira d'assurer une période de mise en eau compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce et de maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction. On favorisera également le maintien de l'ouverture des milieux autour des mares par le pâturage et/ou le gyrobroyage. Enfin, il faudra prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables et les éliminer si nécessaire (notamment les poissons).

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens 		

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p>87</p> <p>Terrains en friche et terrains vagues</p>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	235	<i>Pelobates cultripes</i> (Cuvier, 1829)	<i>Pélobate cultripède (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Thomas Gendre, Vincent Fradet, CEN LR				2006
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré (Le)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Thomas Gendre, Vincent Fradet, CEN LR				2003

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	235	<i>Pelobates cultripipes</i> (Cuvier, 1829)	Déterminante	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (lien)
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Thomas Gendre, Vincent Fradet, CEN LR		
	Xavier Rufay, CEN LR		